



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_11_0009

OBJET :

Approbation du protocole transactionnel pour la fourniture et l'achat d'eau potable entre le SMDEA, Réseau31 et la commune de Carbone

L'an deux mille vingt quatre, le cinq novembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mr Jérôme BLASQUEZ, 1er Vice-Président du SMDEA.

PRÉSENTS :

Louis MARETTE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Henri BENABENT, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Francis MAGDALOU, Patrick LAFFONT, Alain METGE, André VIDAL

PROCURATIONS :

Christian LOUBET donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Marc SANCHEZ
Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES
Alain GARNIER donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Michel SOLER donne pouvoir à Alain ROCHET

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la gestion des compétences en matière d'eau potable, la commune de Carbonne a adhéré :

- au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA09) pour la compétence « Étude, réalisation, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien, exploitation, et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production d'eau potable »
- à Réseau31 pour la compétence « Transport et stockage d'eau potable », hors périmètre géré par le SMDEA09. La commune a ensuite élargi son adhésion le 01.04.2024 à la compétence « Distribution d'eau potable », à l'exception des zones des coteaux du hameau de Sainte-Quitterie ;

Considérant qu'un désaccord est survenu concernant les modalités et le règlement des factures de fourniture d'eau émises par le SMDEA09 pour le 1^{er} semestre 2024, et qu'afin d'éviter tout contentieux, un protocole transactionnel a été établi pour clarifier ces conditions financières ;

Considérant que Réseau31 s'engage à verser la somme de 280 364,30 €HT au SMDEA09, couvrant l'intégralité des factures d'achat d'eau adressées à la commune de Carbonne pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Les détails de ces factures sont fournis en annexe du présent protocole ;

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

Où l'exposé de Monsieur Jérôme BLASQUEZ 1^{er} Vice Président du SMDEA et en avoir délibéré des membres présents :

- **APPROUVE**,
Le protocole transactionnel relatif au règlement des sommes dues pour l'achat d'eau potable entre le SMDEA09, RESEAU31 et la commune de CARBONNE pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024,
- **AUTORISE**,
Madame la Présidente à signer tout document y afférent.